CHARTE DES CENTRES DE LOISIRS

« GENERATIONS BASKET »

A travers cette charte, les centres de loisirs (également nommés accueils de loisirs ou pôles enfance) invités aux « Générations Basket Camps » organisés par le Comité Départemental :

S'engagent à respecter certaines règles et principes avant et pendant le camp.

Le centre de loisirs s'engage à :

- Définir avec le comité ou le club :
  - Le(s) jour(s) de venue des enfants du centre,
  - Le nombre d'enfants prévus par demi-journée,
  - Les heures d'arrivée et de départ.
- Préciser s'il dispose d'un droit d'image pour les enfants présents lors du camp (prise de photos des enfants et parution sur le site et Facebook du CD…… et de la Ligue Ile de France).
- Se présenter avec des enfants ayant des chaussures et une tenue aptes pour la pratique de l'activité.
- Faire participer le ou les animateurs(trice) du centre présent(es) afin de participer à l'encadrement des enfants lors des ateliers et matchs.